

# RÈGLEMENT LA BOUCLE INFERNALE MARMAY 2025

*by Ouest Trail Réunion*

L'inscription à La Boucle Infernale 2025 de Ouest Trail Réunion implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous ; et donc une acceptation sans réserve de ce présent règlement et de l'éthique de cette épreuve par tous les participants.

## ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

Ouest Trail Réunion (Association Loi 1901), sous l'égide de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme et en partenariat avec la Commune de Saint Paul, organise le **27 Avril 2025** la première édition d'un TRAIL réservé aux catégories jeunes sur le territoire de la commune de Saint-Paul : **La boucle des Ti'Traileurs**.

Ces courses sur sentiers sont réservées aux personnes entraînées ayant une bonne condition physique. Une licence ou un Parcours de Prévention Santé (PPS) sera demandé pour chaque participant.

## ARTICLE 2 : Parcours, distances & départs

1/ Parcours sous forme de boucles définis par catégories. 4 épreuves avec 6 catégories différentes sont au programme :

- **Parcours « Ti'Traileurs » - Places : 20 (complet)** : épreuve mixte, une boucle de 740 m (10 m D<sup>+</sup>) au niveau du terrain de foot de Villèle. Épreuve sans classement ni chronométrage. Années de naissance 2018-2017-2016.
- **Trail Poussins - Places : 20** : épreuve mixte, deux boucles de 740 m (10 m D<sup>+</sup>). Les athlètes auront 20 min pour réaliser l'intégralité du parcours. Ceux qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée dans les temps seront mis hors course. Années de naissance 2015-2014.
- **Trail Benjamins - Places : 20** : épreuve mixte, trois boucles de 740 m (10 m D<sup>+</sup>). Les athlètes auront 30 min pour réaliser l'intégralité du parcours. Ceux qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée dans les temps seront mis hors course. Ils devront rallier l'arrivée sans gêner le passage des coureurs de l'épreuve suivante. Années de naissance 2013-2012.

- **Trail Minimes/Cadets/Juniors - Places : 40** : épreuve mixte sur le tracé de la boucle infernale 6 000 m et 165 D\*. Classements Minimes, Cadets et Juniors séparés. Classements garçons et filles séparés. Les athlètes auront 1h30 pour réaliser l'intégralité du parcours. Ceux qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée dans les temps seront mis hors course. Ils devront rallier l'arrivée sans gêner le passage des coureurs de l'épreuve suivante. Années de naissance :
  - Minimes : 2011-2010 ;
  - Cadets : 2009-2008 ;
  - Juniors : 2007-2006.

## 2/ Départs Courses Marmay :

- Parcours « Ti'Traileurs » : départ à 11h30 tous seuls
- Trail Poussins : départ à 11h juste devant les adultes
- Trail Benjamins : départ à 10h avec adultes
- Trail Minimes/Cadets/Juniors : départ à 9h avec adultes

## ARTICLE 3 : Programme de La Boucle des Ti'Traileurs 2025

### Dimanche 27 avril 2025 :

- 8h30 : accueil des Minimes/Cadets/Juniors & parents pour le briefing...
- 9h : Départ Trail Minimes/Cadets/Juniors
- 9h30 : accueil des Benjamins/Poussins/Ti'Traileurs & parents pour les briefings...
- 10h : Départ Trail Benjamins
- 11h : Départ Trail Poussins
- 11h30 : Départ Parcours « Ti'Traileurs »
- 11h45 : fin des courses Marmay
- 12h00 : récompenses courses Marmay

## ARTICLE 4 : Inscriptions et Tarifs

### 1/ Tarifs d'inscriptions fixés à : 5€ par enfant

### 2/ Modalités d'inscription :

- Les inscriptions se feront dans la limite de 100 dossards répartis suivant
  - Parcours « Ti'Traileurs » - 20 Places **(Complet)**
  - Trail Poussins - 20 Places
  - Trail Benjamins - 20 Places
  - Trail Minimes/Cadets/Juniors - 40 Places

L'organisation se réserve le droit d'octroyer une partie des dossards aux **partenaires & sponsors**.

Les inscriptions se feront directement en ligne sur le **site Internet de [topchrono.run](https://topchrono.run)** avec paiement à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée, **au plus tard le dimanche 20 avril 2025 à minuit.**

***Aucune inscription possible par téléphone.***

### **3/** Certificats Médicaux :

Pour participer à ces épreuves, vous devrez présenter soit :

- **une licence**
- **un Parcours de Prévention Santé (PPS) exigé**
- ***Tout coureur ne présentant pas une ou l'autre de ces pièces ne pourra participer à La Boucle des Ti'Traileurs 2025.***

**Pour rappel, ces courses sur sentiers sont réservées aux personnes entraînées ayant une bonne condition physique.**

### **4/** Remboursement en cas de désistement :

- **Jusqu'au mercredi 23 Avril 2025** : le remboursement d'une inscription ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical.
- **Après cette date** : pour des raisons liées aux frais déjà engagés par l'organisation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible.

## **ARTICLE 5 : Dossards & Tenue Vestimentaire**

Les concurrents ne doivent pas courir torse nu sous peine de disqualification.

La participation à cette épreuve nécessite le port obligatoire du dossard fourni par l'organisation. **Chaque coureur doit prévoir son porte-dossard ou ses épingles.** Le dossard doit être entièrement visible de face en permanence pendant toute la course pour faciliter les pointages et contrôles, sous peine de disqualification. **Pour les relais, chaque coureur doit avoir son porte-dossard** (chaque relayeur recevra 1 dossard distinct ainsi que d'autres éléments d'identification qu'il devra porter tout au long de son relais).

L'absence de dossard à l'arrivée ou à n'importe quel moment de la course entraînera la disqualification du concurrent.

Il n'y aura pas de dossard pour le parcours Marmay « Ti'Traileurs ».

**ATTENTION :**

- **Aucun transfert / rétrocession de dossard possible**, pour quel que motif que ce soit. Tout coureur donnant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu à ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- Les dossards sont **nominatifs**, ne pas échanger, ni faire de modifications.

**L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera immédiatement disqualifiée.**

**ARTICLE 6 : Matériel obligatoire & ravitaillements**

**1/** Le matériel obligatoire devra impérativement être présenté lors du briefing.

Il comporte :

- **1 réserve d'eau à emporter d'au moins 500ML** (boucle en autonomie),
- **1 réserve alimentaire minimum** (1 compote ou barre énergétique - autonomie),
- **1 casquette**

Autre matériel recommandé mais **non obligatoire** :

- 1 sac de course
- 1 bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou strapping d'une longueur minimum de 2,50 m et de 6 à 8 cm de largeur.
- 1 couverture de survie d'une dimension minimum de 1,4m x 2m
- 1 crème solaire,
- 1 vêtement de pluie imperméable de type K-way avec capuche,

**L'utilisation de bâtons de quelque type que ce soit est formellement interdite.**

Chaque coureur est autonome dans ses choix logistiques. Il est responsable de l'adaptation de son matériel pour sa course, son alimentation, son hydratation, ses temps de repos...

## 2/ Ravitaillements :

- Un ravitaillement et un goûter seront proposés aux concurrents à l'arrivée (eau, biscuits, fruits secs, sucre...). Un point d'eau sera positionné au niveau du Moulin Kader ainsi qu'aux abords du stade de football (lieu de départ / arrivée).
- L'organisation rappelle aux responsables légaux et aux responsables de club que le trail est une activité de pleine nature pouvant se réaliser en autonomie. Il leur incombe de s'assurer que les enfants partent avec le minimum nécessaire pour effectuer leur parcours en toute sécurité (eau, sucre, barre, compote...), spécialement pour les épreuves les plus longues (minimes, cadets, juniors).

## **ARTICLE 7 : Chronométrage, Classement et Vainqueur**

1/ Chronométrage : Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé lors de l'épreuve. Elle permet un chronométrage individualisé de chaque boucle réalisée par les participants, avec une diffusion des résultats en live sur le site de [topchrono.run](http://topchrono.run), ainsi que sur le lieu de l'épreuve.

2/ Classement : Cette épreuve se fera avec un classement par ordre d'arrivée. Il n'y aura pas de classement pour la course « Ti'Traileurs ».

3/ Vainqueurs : le premier Ti'Traileur et la première Ti'Traileuse à franchir la ligne d'arrivée en réalisant l'intégralité des boucles prévues dans leur catégorie (Poussin/Benjamin/Minime/Cadet/Junior) et ce dans le temps imparti seront déclarés vainqueurs et mettront fin à l'épreuve (cf. article 2).

## **ARTICLE 8 : Contrôles, Mises hors-course, Réclamations et Abandons**

1/ Contrôles : 3 postes de contrôle et suivi des coureurs seront disposés :

- au départ
- à l'arrivée
- ainsi qu'à l'intersection au niveau de Moulin Kader

2/ Mises hors-course si :

- Absence du port du dossard pendant l'épreuve ;
- Absence de dossard : disqualification (sauf pour le parcours « Ti'Traileurs », dépourvus de dossards)
- Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve : disqualification

- Insultes, menaces ou coups proférés par les concurrents et/ou leur assistance personnelle auprès d'autres concurrents, contrôleurs, public ou des membres de l'organisation : disqualification
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve : mise hors course
- Prise de raccourcis dans les sentiers ou sur la route : disqualification
- Port d'un dossard appartenant à un autre traileur : disqualification
- Abandon de déchets sur le parcours : mise hors course

La direction de course décidera, après avoir entendu le concurrent et son représentant légal, de la sanction à prendre.

### 3/ Abandons

En cas d'abandon, de blessure, le concurrent doit obligatoirement prévenir rapidement le responsable dont les coordonnées se trouvent sur son dossard, se rendre ou faire prévenir le signaleur ou le poste de secours le plus proche. À défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler. Chaque coureur est tenu de donner l'alerte s'il est témoin d'un accident, ou s'il réalise que d'autres coureurs se sont perdus ou rencontrent de sérieuses difficultés.

### 4/ Réclamations :

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires (toutes catégories à l'exception du parcours « Ti'Traileurs ») auprès de la commission d'appel, formée par le jury de l'événement (voir art 14).

## **ARTICLE 9 : Sécurité, Assistance Médicale, Assurance, Responsabilité**

### 1/ Sécurité :

Des dispositions nécessaires sont prises sur le parcours : balisage, présence de signaleurs, médecins, point de ravitaillement. Il est demandé aux concurrents de respecter et de suivre les consignes des signaleurs sous peine de disqualification.

- Tout coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé par l'organisation. Des signaleurs seront présents sur le parcours pour assurer la sécurité aux points sensibles, ainsi que des panneaux signalétiques.
- Une partie du parcours emprunte la voie publique. Le coureur devra respecter le Code de la Route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.
- L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

- Pour les courses Marmay, des signaleurs seront positionnés sur des points stratégiques de l'épreuve et des équipes de serre-fils fermeront chaque course. Un briefing rappelant les consignes de sécurité sera fait avant chaque départ afin de rappeler les points de vigilance. Un coureur se positionnera également en tête de course pour guider les enfants dès le départ.
- Seuls les concurrents peuvent courir sur le parcours. Les spectateurs, familles, parents n'ont aucunement le droit de courir au côté d'un concurrent sous peine de disqualification. L'organisation ne pourrait être tenue responsable si un spectateur venait à se blesser sur le parcours.

### 2/ Assistance Médicale :

Une équipe médicale, mise en place par l'organisation, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance médicale des concurrents.

- **Un médecin est présent** sur place pour couvrir l'intégralité de l'évènement.
- **Une ambulance et un staff médical** avec la création d'une liaison téléphonique spécifique avec un médecin, ou le service d'urgence.
- La présence d'un **poste de secours principal / zone de soins** sera mise à disposition des coureurs sur la zone Départ / Arrivée : **kinés pour des soins ou massages**.
- Un **poste de secours secondaire et mobile** sera positionné sur le parcours, au niveau du Moulin Kader.

Les membres des équipes de secours aviseront sans délai le directeur de Course ou le responsable des secours de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve. La décision finale appartiendra au responsable des secours.

En cas d'accident, de blessure ou d'incident survenant durant la course sur un participant (adultes ou enfants), l'organisation mettra en œuvre les moyens nécessaires pour prendre en charge la personne (intervention de la protection civile et/ou du médecin de course) mais ne pourra être tenue responsable des accidents survenant dans le cadre de la course.

3/ Assurance : L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile organisateur. De plus, les coureurs licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence (individuelle accident).

Les autres participants doivent souscrire une assurance personnelle de type responsabilité civile, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Il incombe aux participants de s'assurer individuellement et personnellement pour prévenir tout risque d'accident.

**4/ Responsabilité :** L'inscription à une course engage le concurrent à se soumettre à ce règlement et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident, accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Pour les courses Marmay :

- Les parents ou tuteurs légaux sont responsables de l'inscription de l'enfant et de s'assurer qu'il est apte à participer à la course en toute sécurité en fonction de son âge, de son état de santé et de son niveau sportif.
- Les parents ou tuteurs légaux doivent accompagner leur enfant jusqu'à la ligne de départ et s'assurer qu'il est présent à l'heure et en bonne condition pour participer. Ils devront également veiller à la sécurité de leur enfant tout au long de l'évènement et le récupérer à l'issue de la manifestation les concernant.

## **ARTICLE 10 : Jury d'épreuve & Récompenses**

**1/ Le Jury d'épreuve** se compose du **directeur de course**, de **deux membres du bureau** de OUEST TRAIL REUNION et du **chef signaleur**.

### **2/ Récompenses :**

Tous les Ti'Traileurs seront récompensés **d'une médaille** et **d'un goûter**.

Le **premier Ti'Traileur** et la **première Ti'Traileuse** de **chaque catégorie** (Poussin/Benjamin/Minime/Cadet/Junior) recevront :

- **une croisière en catamaran sur le NAMASTE ;**
- **une tablette de chocolat.**

Les récompenses seront attribuées au fur et à mesure des arrivées.

## **ARTICLE 11 : Protection de l'environnement**

Chaque concurrent devra veiller à ne pas polluer la nature par des déchets (gobelets et autres emballages, ravitaillement personnel...).

Dans le cas contraire, tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des contenants prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Nous vous invitons à prévoir votre gobelet réutilisable ainsi qu'un sac à déchet.

L'environnement est l'affaire de tous, préservons-le !



## **ARTICLE 12 : Droits à l'image**

Du fait de son inscription et participation du concurrent, tout coureur, ou son représentant légal pour les mineurs, « autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Boucle Infernale de Ouest Trail Réunion ou l'une des courses Marmay, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Il(s) renonce(nt) ainsi à tout droit à l'image de la personne et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci dans des médias de communication. »

## **ARTICLE 13 : Contrôle anti-dopage**

Avant et après l'épreuve, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place par les services de l'Etat.

## **ARTICLE 14 : Force Majeure, Modifications et/ou Annulation**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou stopper la ou les course(s), et/ou de modifier toute ou partie du/des tracé(s), en concertation avec les pouvoirs publics, et cela, sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, et devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

L'organisateur a le droit d'annuler, stopper ou modifier la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative compétente, soit en cas de force majeure (intempéries...) et si les conditions de sécurité ne permettent pas le bon déroulement des courses. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement.

## **ARTICLE 15 : Engagement contractuel & Imprévu**

L'inscription atteste que l'ensemble des coureurs ont pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'ils s'engagent à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositifs.

Prévoyez du temps supplémentaire pour la durée de l'évènement en cas d'imprévu :

- possibilité de retard selon la planification en cas d'imprévu
- possibilité de retard selon les soucis rencontrés pendant les épreuves

L'équipe de **OUEST TRAIL REUNION** vous souhaite une bonne manifestation sportive : bienvenus dans l'aventure de la **BOUCLE INFERNALE** !

### **Organisation**

#### **Ouest Trail Réunion**

10 Ruelle des manguiers - 97460 Saint Paul

**GSM : 06 92 73 86 64 ou 06 92 60 25 78 / Mail : [ouesttrailreunion@gmail.com](mailto:ouesttrailreunion@gmail.com)**

Site Internet : <https://ouesttrailreunion.re>

Site Inscriptions : <https://www.topchrono.run>